

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°4 DU PLU DE CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du PLU de la commune de CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE.

La modification du Plan Local d'urbanisme soumise à enquête porte sur :

Prise en compte des évolutions réglementaires en zones A et N  
Protéger les jardins de la cité « la Vanelle »  
Adapter le règlement de la zone ULs  
Adapter le règlement des zones à vocation d'activités et notamment quartier Beauregard  
Augmenter le pourcentage minimum de logements sociaux  
Création d'un emplacement réservé devant la Mairie  
Préciser la date de caducité du secteur de projet des Crozes  
Adaptations du règlement écrit

L'enquête est ouverte pour une durée de 33 jours à compter du 13 mars 2017 et jusqu'au 14 avril 2017 inclus.

Mr Thierry AWENENGO DALBERTO, exerçant la profession d'expert énergétique agréée, ingénieur thermicien a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif.

Le dossier d'enquête dans sa version papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur seront déposés et consultables, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit:

**le lundi, mardi, vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures trente à 17 heures, le jeudi de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures, le samedi de 9 heures à 12 heures**

La version numérique du dossier d'enquête sera consultable en ligne, pendant toute la durée de l'enquête, à l'adresse suivante : [www.chateauneufsurisere.fr](http://www.chateauneufsurisere.fr)

Un poste informatique comportant la version numérique du dossier d'enquête sera mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie soit:

**le lundi, mardi, vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures trente à 17 heures, le jeudi de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures, le samedi de 9 heures à 12 heures**

Toutes observations, propositions et contre-propositions pourront être formulées et transmises, pendant la durée de l'enquête, selon les modalités suivantes :

- ✓ soit consignées dans le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie de CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE, aux mêmes jours et heures,
- ✓ soit adressées par courrier au commissaire-enquêteur (à l'adresse suivante : Mairie de CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE -6 rue des Remparts- 26300 (CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE),
- ✓ soit adressées par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : [plumodif4chateauneufsurisere@gmail.com](mailto:plumodif4chateauneufsurisere@gmail.com) (mentionner expressément dans l'objet : observations enquête publique / modification n° 4 du PLU).

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le Commissaire-Enquêteur recevra le public à la mairie les :

**Lundi 13 mars 2017 de 13h30 à 17h  
Vendredi 24 mars 2017 de 9h à 12h  
Samedi 1 avril 2017 de 9h à 12h  
Vendredi 14 avril 2017 de 13h30 à 17h**

afin de recueillir ses observations ;

Il est précisé que le projet de Modification du PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale et que les informations environnementales sont comprises dans la notice explicative figurant au dossier d'enquête publique. Ces informations sont donc consultables dans le dossier d'enquête, aux mêmes lieux et heures que précisées ci-dessus.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur sera adressée au préfet du département de la Drôme ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Grenoble. Le Public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie de CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture de Valence aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le projet de modification du PLU pourra éventuellement être modifié et la décision pouvant être adoptée est l'approbation de la modification du PLU par le Conseil Municipal de CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE.  
L'autorité compétente pour prendre ces décisions à l'issue de l'enquête est le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE (sous la forme d'une délibération).

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Monsieur le Maire de CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE qui est la personne responsable du projet.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de Monsieur le Maire de CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE.